Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA MER

Arrêté du 10 septembre 2020 portant prorogation du mandat des membres du conseil maritime de façade Sud-Atlantique

NOR: MERT2023462A

La ministre de la mer.

Vu le code de l'environnement, notamment son article L. 219-6-1;

Vu l'arrêté du 27 septembre 2011 relatif à la composition et au fonctionnement des conseils maritimes de façade ;

Vu l'arrêté interpréfectoral des 1^{er} et 6 septembre 2017 portant renouvellement de la composition du conseil maritime de façade pour la façade maritime Sud-Atlantique ;

Vu l'arrêté interpréfectoral nº 84-2019 du 22 février 2019 portant modification de la composition du conseil maritime de façade Sud-Atlantique,

Arrête

Art. 1er. – Le mandat des membres en exercice du conseil maritime de façade « Sud-Atlantique » est prorogé jusqu'au 30 septembre 2021.

Il pourra ensuite être renouvelé, dans les conditions prévues à l'article 6 de l'arrêté du 27 septembre 2011 susvisé.

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 10 septembre 2020.

Annick Girardin